

S05LM68/12

354

(1938-39)

A

Centre d'Eguzon pour le dispatching d'énergie électrique

(s)	C.A. 14.12.38	27	III 7°
(s)	C.A. 15. 2.39	4	II 1°

Centre d'Eguzon pour le dispatching d'énergie électrique

15 février 1939

351

C.A. 15 février 1939

-----

Centre d'Eguzon pour le dispatching d'énergie électrique

p. 4

M. LE BESNERAIS rappelle à ce sujet que la S.N.C.F. s'est préoccupée de réduire au minimum des incidents de cet ordre et qu'elle a préparé, en accord avec les fournisseurs d'énergie électrique, une modification des conditions de surveillance de la distribution du courant. Elle a, en outre, décidé la création d'un poste annexe de dispatching à Eguzon. M. LE BESNERAIS estime que la réalisation de cette mesure, si elle ne peut éviter complètement les disjonctions des lignes, en diminuera notablement les répercussions.

14 décembre 1938

C.A. du 14 décembre 1938

--è---

Centre d'Eguzon pour le dispatching d'énergie électrique

p. 27

M. Galliot .....

"La S.N.C.F. possède un certain nombre de centrales hydro-  
"électriques, soit dans les Pyrénées, soit dans le Massif Central,  
"Coindre et Marèges. Mais la production de ses usines est irrégu-  
"lière : si celle des Pyrénées est bien régulière, les usines de  
"Coindre et de Marèges fournissent à certains moments plus d'élec-  
"tricité que le chemin de fer n'en a besoin; à d'autres moments,  
"elles en fournissent moins, et, de toute nécessité, le chemin de  
"fer (ancien réseau P.O.) devra en acheter.

"De là l'idée de s'entendre avec une Société qui a de nom-  
"breux clients comme l'Union d'Electricité et de traiter avec elle  
"pour faire un échange de courant électrique, lui donnant ce que  
"nous avons en trop et lui reprenant ce qui nous manque.

.....

"Dans le contrat avec UDE, il faut voir l'esprit et la lettre.

"L'esprit est tout à fait digne d'approbation: la S.N.C.F.  
"fait un échange de courant de manière à avoir constamment à sa  
"disposition ce qui lui est nécessaire et charge UDE de faire le  
"dispatching entre les diverses usines, pour le bien de tous.

.....

Dans ces conditions, M. GALLIOT propose au Conseil :

.....

2°) d'approuver le principe des nouveaux accords à intervenir avec la Société UDE, étant entendu que la rédaction définitive du nouveau contrat fera l'objet d'une présentation ultérieure au Conseil.

.....

M. MARLIO approuve le contrat qui rentre dans les idées générales développées par M. CRESCENT et lui-même. Il félicite le service d'avoir conclu un contrat qui a été rendu possible par l'amélioration récente des liaisons et des lignes à haute tension entre les Alpes, les Pyrénées, le Massif Central et la région de Nîmes, permettant de faire des échanges d'énergie fructueux pour la S.N.C.F., puisqu'ils la mettent à même à la fois d'utiliser au maximum les ressources propres de la S.N.C.F. en énergie, d'accroître la sécurité du service public et de réduire ses dépenses.